

BRIEFING EXAMENS CONTRATS SPECIAUX L3/GB/Cours du professeur F.Vialla (avec et sans td).

1) Message du Professeur F. Vialla en vue des examens :

« Chers étudiants,

Les évaluations de fin de semestre approchent et certains se posent encore des questions sur le déroulement des épreuves en droit des contrats spéciaux. Comme cela a été évoqué à de nombreuses reprises en cours et en TD "présentiels" l'exercice sera un cas pratique. Il portera sur des points évoqués en cours (l'intégralité du cours a été dispensée en présentiel) et précisés expressément à de nombreuses reprises.

La méthode de présentation de votre travail est celle qui vous a été enseignée. Rien ne devrait vous dérouter le jour J. Par ailleurs il est mentionné dans le sujet que "tous les documents sont autorisés". Attention cependant à ne pas perdre de vue l'objectif d'un cas pratique : ce n'est surtout pas une "récitation".

Pour l'oral (Contrats spéciaux sans TD) vous serez interrogé en visio sur une question théorique et/ou pratique, sans préparation préalable. L'intégralité du cours ayant été dispensée en présentiel le programme porte sur l'ensemble du cours. Veillez, si possible, à structurer votre propos de manière apparente/audible (introduction / plan). Vous devez préparer votre carte d'étudiant pour vérification de votre identité. L'oral durera 10/15mn ».

Pr. F VIALLA

2) Rappel concernant le format des copies

Nous vous rappelons, comme cela a été indiqué dans le courrier technique reçu le 20 avril notamment, que le format .pages ne pourra être utilisé le jour de l'examen et qu'il convient de déposer nécessairement vos devoirs aux formats .docx, .rtf ou .odt, pour des raisons techniques. Attention, si vous utilisez un ordinateur Mac, la conversion depuis Pages au format .docx n'est pas prise en compte par Moodle (même converti, le document continue d'apparaître au format initial, soit le format .pages). Il ne faut donc pas utiliser Pages, nous en sommes désolées. N'hésitez pas à refaire un test.

3) Rappel méthodologique concernant l'exercice du cas pratique :

-3 temps obligatoires à suivre pour la démonstration (CITER-EXPLIQUER-APPLIQUER).
-Identifier les diverses problématiques et les traiter les unes après les autres. (Situation 1 : citer-expliquer-appliquer / situation 2 : citer-expliquer-appliquer etc...)

-Pertinence de la citation d'article :

. Tout article cité doit être utilisé en explication. De même, tout article utilisé en explication doit figurer en citation. Il faut absolument éviter l'accumulation d'articles s'ils ne sont pas nécessaires à votre démonstration.

. Dans un article, si un seul alinéa vous intéresse, ne citez que celui-ci.

-Pertinence de l'explication :

. Vous allez avoir l'ensemble de vos documents à disposition. Comme précisé dans le message du professeur Vialla, le principal danger est la récitation de cours « *copié-collé* ». Il vous faudra donc sélectionner les connaissances STRICTEMENT UTILES à la démonstration pour éviter le HS.

. Usage de la jurisprudence : ne pas citer une JP sans en connaître les faits et la teneur. Si elle n'apporte rien au cas, abstenez-vous.

-Soyez « *juridique* » pour étayer votre argumentaire (usage des articles et la JP).

-Un fil conducteur doit guider la partie explicative de votre cas. Il faut de la fluidité et des enchaînements logiques. Le correcteur doit pouvoir suivre sans difficulté votre raisonnement. (Ex : évitez les raisonnements décousus se limitant à prendre les articles cités les uns après les autres et à les paraphraser).

-Application : (pour rappel, c'est seulement dans cette partie que vous pouvez utiliser les faits du cas, jamais en explication).

. Répondre à la problématique avec précision en vous servant des éléments factuels et en appliquant votre explication (vous êtes dans la peau d'un professionnel face à un client qui attend une réponse).

→ Important : vous allez rendre une copie informatique et vous disposez de l'ensemble de vos documents : la démonstration de connaissance n'a aucun intérêt. Soyez pertinents, synthétiques et logiques dans vos propos.

4) Éléments de correction exercice de révision :

2 situations distinctes :

1)La fonte du pédalier :

Identification de la conclusion d'un contrat d'entreprise.

Identification d'une situation de sous-traitance (fonte des pédales)

. Question de l'agrément et de l'impact l'absence d'agrément par le maître d'ouvrage.
. Question de la facture (absence d'action directe à l'encontre du maître d'ouvrage / en tout état de cause ce dernier s'est déjà acquitté intégralement du paiement du prix fixé au contrat).

2)La détérioration du plan :

Identification d'un contrat de dépôt

. La gratuité du contrat ne pose pas de problème, le dépôt était initialement un contrat gratuit.

. Identification d'une méconnaissance du dépositaire de son obligation positive de garde et de son obligation de restitution.

. Précision sur le teneur des obligations : obligation de moyens.

. Charge de la preuve sur le dépositaire qui doit prouver l'absence de faute.

. Problème toutefois pour Hubert : la preuve de l'existence du contrat. (Exigence d'un écrit : valeur du plan supérieure à 1 500 € = à discuter)